

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du jeudi, 15 décembre 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

Mmes Antinori et Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;

M. Mergen,

secrétaire communal.

Excusé-e-s : néant

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 08.30 heures.

La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

1) Syndicat de communes DEA : Apport en capital 2023
Choix de la variante applicable pour la commune de Goesdorf

Le Syndicat intercommunal DEA a informé le 11 novembre 2022 les autorités communales de Goesdorf que le comité de la DEA a décidé de demander un apport en capital auprès de ses communes membres au montant de 2.500.000.- € pour l'exercice 2023.

Conformément à la législation sur les syndicats de communes, le conseil communal a décidé, à l'unanimité des voix, de choisir la variante 1 c'est-à-dire d'opter pour un apport direct de 100% de la somme due : apport en capital par paiement unique de la somme de 58.750.- €.

La dépense afférente sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

2) Décision(s) à prendre au sujet de projets à réaliser dans le cadre de la protection de la nature en collaboration avec la station biologique du « Naturpark Öewersauer »

En sa séance de ce jour, le conseil communal de la commune de Goesdorf a décidé avec huit voix pour et une abstention (Gilson) d'approuver le projet avec devis estimatif au montant de 29.000.- € TTC concernant la réalisation de projets visant la plantation d'arbres et de haies ainsi que les travaux d'entretien y relatifs, y compris des mesures de protection pour les hirondelles.

3) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

- Parcelle n° 85/3144 à Goesdorf (8 voix pour et 1 voix contre (Gilson))
- Parcelle n° 163/434 à Bockholtz
- Parcelle n° 78/2741 à Dahl.

**4) Subsidés et cotisations pour l'année 2023 :
(D.T. Nocher, Syndicat d'initiative, LASEP, Chorale Ste Cécile Buederscheid +
Chorale Gemeng Géisdrefm + autres associations)**

Le Conseil communal de la commune de Goesdorf décide d'allouer pour l'année 2023 les subsides et cotisations suivantes : (votes unanimes)

Coin de Terre et du Foyer	400.- €
Organisation St. Nicolas	1.000.- €
Entente des sociétés de la commune de Goesdorf	500.- €
Amiperas - commune de Goesdorf	400.- €
Luxembourg American Cultural Society	250.- €
Association des aveugles	100.- €
Handicapés physiques du Nord	100.- €
Ligue HMC Ettelbruck/Diekirch/Vianden	200.- €
Sécurité routière	100.- €
Tierschutz Norden	100.- €
Caritas	100.- €
Ligue contre la Tuberculose	100.- €
Association APEMH	100.- €
Association luxembourgeoise de lutte contre la mucoviscidose	300.- €

1. d'accorder pour l'année 2023 un subside au montant de 1.500.- € au profit du Syndicat d'Initiative de la commune de Goesdorf (montant maintenu par rapport à l'année 2022) ;
2. d'accorder pour l'année 2023 les subsides suivants :
 - LASEP – commune de Goesdorf : 1.500.- €
 - D.T. Nacher : 1.000.- €
3. d'allouer pour l'année 2023 les subsides suivants :
 - Chorale Ste. Cécile - Buederscheid 250.- €
 - Chorale Gemeng Géisdref 3.000.- €

Épargne scolaire 2023 :

Le conseil communal a marqué son accord avec la participation à l'action « Épargne scolaire » organisée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (BCEE) pour l'année 2023 et a décidé dès lors le versement d'un don (par écolier) au montant de 25,00.- € au profit des élèves du cycle 2.1 de l'enseignement fondamental de la commune de Goesdorf.

Par ailleurs, pour l'année 2023, un don au montant de 25,00.- € par écolier est versé au profit des mêmes élèves ayant ouvert un compte-épargne auprès d'un institut financier autre que la BCEE.

5) Approbation d'un /de contrat(s) de bail

Le conseil communal approuve un contrat de bail conclu le 12 décembre 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf et Madame Claire Weimerskirch (huit voix pour et une voix contre (Gilson)) – logement communal sis à Goesdorf, 3B, op der Driicht.

6) Demande(s) de subside et donation(s) diverse(s)

Le

Ligue HMC 250.- € - vote unanime

Donation DIZZI – 1.500.- € - vote unanime.

7) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

8) Divers

Néant

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins